Compte rendu réunion du Conseil Municipal du 14 mars 2022 à 18 heures 00

Conseillers présents:

Carole CHEYRON DESLYS, Patrick BERTONI, Evelyne DURAND, Bruno LONG, Denise MOULIN, Philippe POYETON. Olivier MATHEY, Rebecca CHAILLOT, Marie-Paule BOUCHARD, Lionel ESTUBE, Valérie de MARLIAVE,

Absents excusés:

Thibaut GRANDMAISON (donne pouvoir à Patrick BERTONI) Bruno PEYROL (donne pouvoir à Rebecca CHAILLOT) Valérie de MARLIAVE (donne pouvoir à Bruno LONG) Guiseppino FILIA (donne pouvoir à Bruno LONG).

1) Approbation compte rendu Conseil Municipal du 16 février 2022

Mme Moulin souhaite s'abstenir car elle n'était pas présente à ce conseil.

Résultat du vote : Pour : 12, abstentions : 2

2) Point sur l'eau

Monsieur Bertoni, premier adjoint, en charge de ce sujet présente un état des lieux des travaux réalisés sur les réseaux d'eau potable et assainissement de la commune.

> Travaux réalisés :

Station de pompage : sécurisation des sites de production, remplacement d'une pompe, reprise de la canalisation principale entre château d'eau et station de pompage de 575 mètres linéaires, changement du compteur Linky et mise en place d'une nouvelle armoire électrique.

<u>Château d'eau</u>: nouveau surpresseur, changement chambre des vannes d'eau et du caillebotis, mise en place d'un traitement UV, remplacement armoire électrique avec téléalarme.

- ▶ Bilan : A ce jour 95% des fuites connues ont été réparées. Sur l'année 2021 nous constatons que la commune a réalisé une économie d'eau de 32 799 m3 (soit 1/3 du prélèvement 2020) ainsi qu'une économie d'électricité. Ceci entraine une amélioration de l'indicateur de performance de la commune auprès de l'Agence de l'eau, qui est passé de 43,5 % à 65,48%.
- ➤ Perspectives: Avant d'investir dans un deuxième château d'eau qui était préconisé lors de l'établissement du schéma directeur sur l'eau fin 2020, Monsieur Bertoni propose de réaliser une nouvelle campagne de recherche de fuite pour sécuriser notre réseau d'AEP et, en fonction des résultats lancer ou non les études nécessaires à un tel investissement. Il insiste sur le fait que sous peu, en cas de pénurie, 1/3 de la commune pourra être alimenté par Montségur sur Lauzon grâce à l'interconnexion qui va être réalisée. Madame la Maire, rappelle que la recherche d'une nouvelle ressource va se poser à très courte échéance et que le maillage avec les communes voisines est indispensable, afin de

mutualiser les coûts liés à un tel investissement. De plus, conformément à la loi NOTRe

de 2015, la compétence de l'eau sera transférée à la communauté de commune en 2026. Tout comme de nombreux élus, Madame la Maire craint que ce transfert automatique, imposé par l'état, conduira mécaniquement à augmenter significativement le prix de l'eau, elle espère que le gouvernement tiendra compte de l'avis des maires sur ce sujet, même si La loi 3DS du 22 février 2022 conforte ce transfert de compétence en 2026.

En attendant, la politique de la municipalité sur ce sujet demeure de rénover et entretenir le réseau d'eau potable.

> Assainissement: Les berges du lagunage de Margerie sont en cours de consolidation, nous faisons face à une nouvelle invasion de ragondins. Une pompe a été changée récemment après 17 ans de fonctionnement.

STEP de Colonzelle: Nettoyage des bassins et procédure d'ennoyage en cours pour éliminer les orties et autres végétaux inutiles selon procédure SATESE.

3) Débat sur la protection sociale complémentaire

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 prévoit l'obligation pour les employeurs de participer financièrement aux contrats prévoyance de leurs agents au plus tard en 2025 (à hauteur de 20% minimum d'un montant de référence) et aux contrats santé au plus tard en 2026 (à hauteur de 50 % minimum d'un montant de référence).

La protection sociale complémentaire est constituée des contrats que les agents territoriaux peuvent souscrire pour se garantir contre deux types de risques liés à la santé:

- > Les mutuelles (ou contrats en santé) qui complètent les remboursements de la sécurité sociale
- Les contrats en prévoyance (ou garantie maintien de salaire) qui permettent de couvrir le risque de perte de la moitié de leur traitement de base voire de tout ou partie du régime indemnitaire en fonction des dispositions du règlement intérieur de chaque collectivité en cas d'absence de plus de 3 mois. Le contrat prévoyance peut également prévoir les compléments de salaire en cas d'invalidité partielle ou totale et/ou un complément retraite du fait de la décote de pension liée à l'invalidité et/ou un capital décès.

Ces dispositions visent à permettre aux agents de bénéficier d'une couverture assurantielle les garantissant contre la précarité et d'harmoniser avec la législation déjà en vigueur dans le secteur privé. Le Centre de Gestion de la Drôme a lancé un marché et propose des tarifs négociés auprès d'une assurance privée.

Mme la Maire a réalisé une macro simulation, qui porterait la contribution de la commune à :

- 1100 € à l'année (participation de 20%) pour le Contrat de prévoyance,
- 2000€ à l'année (participation de 50%) pour la Mutuelle santé.

Le Conseil Municipal est favorable pour la mise en place de ces deux dispositifs au 1er janvier 2023. Dans ce délai, le personnel sera informé afin d'exprimer son intérêt ou non sur ces dispositifs. Après consultation, une simulation précise sera effectuée et présentée au Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

4) Demande de subvention : Réhabilitation ancien foyer en 2 logements

Nous devons reprendre la délibération pour ce projet, afin que le format convienne pour le dépôt de la demande de subvention DETR et afin d'intégrer 10% d'imprévus pris en compte pour cette subvention. La commune a un projet d'investissement qui consiste à réhabiliter l'ancien foyer municipal en deux logements. La commune a pris l'attache d'un maître d'œuvre : ARMAND COUTELIER ARCHITECTURE

Le coût prévisionnel total de cet investissement est estimé à 268 800 € HT augmenté de 10% pour imprévus. Soit un total de 295 600 € HT.

La commune sollicite l'aide financière des services de l'État (DETR ou DSIL ...). Le plan de financement <u>prévisionnel</u> (recettes) est défini comme suit :

Recettes	Détail / libellé	Montant	Taux
Union européenne			
DETR	DETR + BONUS	103 460	25 +10
Conseil régional		80 640	27
Autre (préciser)	SDED	40 000	14
Sous-total (aides publiques)		224 100	76
Autofinancement (fonds propres ou emprunt)		71 500	24
Total prévisionnel € HT		295 600	100

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- Adopte l'opération de réhabilitation de l'ancien foyer en 2 logements et les modalités de financement définies ci-dessus ;
- · Sollicite les aides publiques de l'Etat;
- · Approuve le plan de financement prévisionnel;
- · S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- · Autorise la Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Résultat du vote:

13 Pour

1 Abstention (M. POYETON)

5) Travaux voirie et fleurissement

> Fleurissement et Végétalisation : Mairie / école / cimetière

• Devant la mairie : les cyprès

Il est bien-entendu dommageable de devoir couper les cyprès devant la mairie. Malheureusement ceux-ci ont été plantés trop près du mur, de plus, ce n'est pas la bonne essence. Ils sont trop envahissants et ne permettent pas une taille en conformité (c'est à dire à l'aplomb du mur sans empiéter sur le trottoir) qui laisserait apparaître les branches sans aucune verdure, ce qui serait inesthétique.

De plus, ces arbres réduisent de moitié l'espace utile du trottoir emprunté au quotidien par les parents accompagnant leurs enfants à l'école.

Sur proposition de Messieurs Peyrol et Long, le Conseil Municipal décide de couper à ras les deux cyprès, de replanter deux cyprès de variété Florence (moins envahissants) de chaque côté du portail et de revégétaliser les massifs.

Le laurier et l'érable seront taillés.

• Rue de l'école :

Le talus devant l'école va être repris si possible avant les élections.

Cimetière :

Madame Moulin demande que les souches des cyprès coupés l'année dernière soient enlevées. La commune va se renseigner afin de louer une grignoteuse pour les désagréger. Un aménagement aux abords du colombarium va être réalisé au printemps, pour végétaliser l'espace afin de le rendre plus accueillant.

• Hameau de Margerie :

La haie au fond du parking de Margerie a été enlevée car il s'agissait de pyracanthas. Elle va être remplacée par une nouvelle haie avec des variétés florales au printemps, un jeune Colonzellois en BTS paysagiste planche sur le sujet.

> Voirie:

Les chantiers concernant : l'Arrêt de bus, la route de Richerenches, la route des pierres plantées, la route du moulin seront réalisés courant du premier semestre 2022.

6) Questions diverses:

- Travaux d'effacement des lignes électriques et télécom route de Grillon : commencement des travaux mi-avril.
- Eclairage public: Le SDED nous a informé de l'augmentation de 70 % du prix de l'électricité pour l'éclairage public. Par mesure d'économie d'énergie le Conseil décide de modifier les horaires d'extinction de l'éclairage public: 23h de septembre à mai et minuit de juin à août.
- Pompe à chaleur du foyer Espace Peyrolles : la carte électronique n'ayant pu être trouvé, des devis vont être demandés pour le remplacement.
- Site internet : le nouveau site est en préparation. Madame Bouchard est en charge de ce dossier.
- Election Présidentielle : L'élection aura lieu à l'espace Peyrolles les 10 et 24 avril 2022. Les élus devront assurer les permanences du bureau de vote de 8h à 19h.
- Les conditions sanitaires le permettant, une cérémonie pour Marc Roustan qui fut maire de Colonzelle de 1971 à 2020, aura lieu le 23 avril à 11h. L'organisation de la manifestation est confiée à Mme Charpenel Brigitte.
- Madame le Maire organisera la Cérémonie de la citoyenneté prochainement afin de remettre leur première carte électorale aux jeunes qui ont 18 ans depuis les dernières élections.
- Inauguration du city stade et de la maison de la Nature à prévoir après les élections

La séance est levée à 19h45.

La Secrétaire séance,

Denise MOULIN

1

La Maire.

Carole CHEYRON DESLYS